

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 14 décembre 2020**

**N° 2020-70**

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du 3 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en la salle polyvalente municipale, sise 1 Place Charles de Gaulle – Tallard (05130) ; sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Absents : 03

Etaient présents : M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Sylvie LABBÉ, M. Daniel BOREL, Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT, Mme Annie LEDIEU, Mme Gabrielle RABOUIN, M. Fernand BARD, M. Fabien RAGE, Mme Jeanine MAMAN, M. Martial FERRÉ, M. Loïc GUIDONE, Mme Nathalie MARTIN-MILLE, M. Mathieu GRUERE, Mme Chloé LALLEMAND, M. Fabien MALFATTO.

Etaient absents/excusés, et ont donné pouvoir : M. Benjamin CORTESE, Mme Martine PAUL, Mme Angélique DARTEVELLE, qui ont respectivement donné pouvoir à Mme Gabrielle RABOUIN, à M. Jean-Michel ARNAUD, à Mme Marie-Christine LAZARO.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Christian PAPUT a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 novembre 2020**

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du Procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020, tel que joint à la présente.

**DECISION**

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal annexé à la présente délibération, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR : 19 Voix**

**CONTRE : 00 Voix**

**ABSTENTION(S) : 00 Voix**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Daniel BOREL